

CONSEILLER

ACCOMPAGNER

FORMER

INFORMER

SENSIBILISER

Rapport d'activités

2023



19



Corrèze

c | a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Sommaire

Rapport moral	4
L'Assemblée Générale	5
Une année d'activités	5
Union Régionale des CAUE Nouvelle-Aquitaine	6
COMMUNES ADHÉRENTES	8
CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS / AUTRES STRUCTURES	12
Démarche/partenariat	12
Urbanisme et paysage	14
Architecture et patrimoine	18
CONSEIL AUX PARTICULIERS	20
SENSIBILISATION DU PUBLIC	24
Les Journées Européennes du Patrimoine	24
Participation au Salon de l'habitat/au Carrefour des Collectivités	25
Sensibilisation des adultes/des scolaires	26
PRESSE	28
L'ÉQUIPE DU CAUE	29
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	30
BILAN ANNUEL	31

Rapport moral



C'est avec un réel plaisir que je vous adresse aujourd'hui le rapport d'activité annuel du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour l'année écoulée.

Ce rapport témoigne de notre engagement continu à promouvoir la qualité architecturale, paysagère et environnementale dans notre département, ainsi que nos actions pour accompagner les collectivités et les citoyens dans leurs projets.

Les défis actuels en matière d'architecture et d'urbanisme sont nombreux, incluant la performance énergétique, la qualité du «vivre ensemble», la mixité sociale et urbaine, la densité urbaine, ainsi que la préservation de la biodiversité. Parallèlement, la situation financière des collectivités locales exige des investissements mesurés et réfléchis, renforçant ainsi le besoin d'une réflexion en amont des projets

Dans ce contexte, le CAUE apporte son expertise pluridisciplinaire, englobant l'architecture, l'urbanisme, le paysage, l'environnement et bien d'autres domaines. Cette approche globale nécessite une coordination efficace avec les autres acteurs du territoire corrézien, ainsi le CAUE joue un rôle fondamental en favorisant la concertation entre ceux-ci.

Afin d'optimiser notre contribution dans cet écosystème, nous avons entamé une réflexion avec nos partenaires pour identifier les moments propices où le CAUE peut apporter une plus-value. Cette démarche a déjà porté ses fruits, comme en témoigne notre accompagnement des projets de désimperméabilisation et de végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance du rapport d'activité annuel, qui témoigne de nos actions et de nos réalisations au cours de cette année écoulée.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers toute l'équipe et les administrateurs du CAUE pour leur engagement et leur confiance. Leurs efforts ont permis de mener à bien l'ensemble de nos missions.

Je suis convaincue que la lecture de ce rapport vous fournira des idées, des informations et des outils précieux pour améliorer la qualité de vie sur notre territoire.

Valérie TAURISSON
Présidente du CAUE de la Corrèze
Vice-présidente du Conseil Départemental

L'Assemblée Générale

En 2023, l'assemblée générale s'est déroulée à Saint-Angel avec l'accueil bienveillant de Madame Cornelissen, Maire. C'est sous la pluie que la municipalité a fait découvrir les aménagements paysagers et son gîte communal qui a bénéficié des conseils de restauration par le CAUE. Puis, la réunion statutaire a été l'occasion pour l'équipe de présenter l'activité, en détaillant certaines actions représentatives et de rappeler la démarche d'accompagnement des projets. A l'issue de la réunion, un repas a été servi dans le restaurant communal ouvert depuis peu et pour ceux qui le souhaitaient, une visite guidée du site de Saint-Nazaire par le paysagiste Nicolas Besse (membre du CA du CAUE) a clôturé cette journée.



5

Une année d'activités



42 communes conseillées avec **91** dossiers traités



153 conseils aux particuliers dont **33** en RDV au CAUE



14 actions de sensibilisation avec plus de **900** participants

Fédération Nationale des CAUE

La relation entre la FNCAUE et les CAUE est fondée sur une collaboration visant à **promouvoir une approche responsable de l'aménagement du territoire, de l'architecture et de l'environnement**.

Ensemble, ils œuvrent pour **sensibiliser, informer et accompagner** les collectivités territoriales, les professionnels du secteur de la construction, ainsi que le grand public, dans la prise en compte des enjeux liés à l'architecture, à l'urbanisme et à la préservation de l'environnement.

Les CAUE, présents au niveau départemental, agissent comme des relais de proximité, offrant **conseils et expertise** aux acteurs locaux pour des projets respectueux de leur environnement et de leur identité culturelle.

La FNCAUE, quant à elle, assure la coordination des actions des CAUE à l'échelle nationale, favorisant les échanges de bonnes pratiques, la mutualisation des ressources et la représentation des intérêts communs auprès des pouvoirs publics.

Ensemble, la FNCAUE et les CAUE contribuent à construire un cadre de vie harmonieux, durable et épanouissant pour tous, en encourageant **une approche participative** et concertée de l'aménagement du territoire.

6

Union Régionale CAUE Nouvelle-Aquitaine



Depuis 2017, le CAUE travaille étroitement avec l'URCAUE NA qui est un soutien mais aussi un porteur de projets à l'échelle régionale.

Concours photo «Raconte-moi ton arbre»

CONCOURS PHOTO 24/04 au 31/10 2023

RACONTE-MOI TON ARBRE

EN NOUVELLE-AQUITAINE

JEU GRATUIT OUVERT À TOUS

POUR PARTICIPER WWW.URCAUE-NA.FR

CAUE Nouvelle-Aquitaine

Concours proposé par les 12 CAUE de Nouvelle-Aquitaine et leur Union Régionale

Du 24 avril au 30 novembre, les 12 CAUE de Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de leur Union Régionale (URCAUE), ont **valorisé les arbres** à travers l'organisation d'un **concours** organisé sur la plate-forme numérique de dépôt du site internet de l'URCAUE sur le thème « **Raconte-moi ton arbre en Nouvelle-Aquitaine** ». Les participants inscrivait durant cette période 2 à 5 photos accompagnées d'un texte de présentation sur le site internet de l'URCAUE et relayée par les CAUE sur leurs différents réseaux sociaux et sur leurs sites internet. Le jury s'est réuni le 14 décembre pour délibérer sur les nombreuses candidatures et en retenir 24 pour la **future exposition**.

Réseau paysage à Vassivière



La journée « **le paysage au cœur du projet de territoire** » proposait de considérer le paysage comme un outil privilégié pouvant être pris à témoin afin de mettre en débat les liens entre un territoire et ses paysages. Cette journée permettait de **partager différentes expériences pratiques**, conduites à différentes échelles territoriales et d'engager un dialogue permettant l'émergence d'une urbanité et d'une ruralité renouvelées.

Fiches architecture XX^{ème}

Transformation d'une grange à Meyrignac l'Église (19)

PROJET
 - Localisation : une grange à Meyrignac l'Église et celle d'un plan
 - Type de réalisation : rénovation et réhabilitation
 - Adresse : Meyrignac l'Église
 - Maître d'œuvre : CAUE
 - Architecte : CAUE
 - Date de construction : 2019

REHABILITATION // GRANGE À CRUCK // CHAUNE //

Cette ancienne grange dans le hameau de Meyrignac l'Église constitue un chef-d'œuvre de grange à cruck pour la région de Nouvelle-Aquitaine et d'une autre de cruck.

Ce grange à cruck, c'est à dire une grange possédant une charpente composée de poteaux croisés dans le sens de la longueur, reposant sur des poteaux verticaux et horizontaux. Le grange à cruck est un type de grange à cruck qui permet de granger de manière optimale dans le sens de la longueur.

Ce grange à cruck est un chef-d'œuvre de grange à cruck qui permet de granger de manière optimale dans le sens de la longueur.

Le grange à cruck est un chef-d'œuvre de grange à cruck qui permet de granger de manière optimale dans le sens de la longueur.

— PANORAMA —
 le territoire XX^{ème} et XXI^{ème} siècles en NOUVELLE-AQUITAINE

CAUE 44, boulevard Bessac 19100 Corrèze
 Tél : 05 43 96 12 12
 www.caue19.com

ÉPICERIE ALBUSSAÇOISE

PROJET
 - Localisation : Albusson
 - Type de réalisation : nouvelle construction
 - Adresse : Albusson
 - Maître d'œuvre : CAUE
 - Architecte : CAUE
 - Date de construction : 2019

BOD // TRAME STRUCTURELLE // TRANSPARENT

Cette épicerie contemporaine a été réalisée en bois et en béton. Elle est située sur le site principal d'Albusson.

Le bâtiment est composé de deux volumes : un volume principal en bois et un volume annexe en béton. Le volume principal est constitué de poteaux en bois qui soutiennent un toit en bois. Le volume annexe est constitué de poteaux en béton qui soutiennent un toit en béton.

— PANORAMA —
 le territoire XX^{ème} et XXI^{ème} siècles en NOUVELLE-AQUITAINE

CAUE 44, boulevard Bessac 19100 Corrèze
 Tél : 05 43 96 12 12
 www.caue19.com

Chaque CAUE est amené à produire des **fiches illustrées**, promouvant des réalisations architecturales emblématiques de son département. Le « panorama » ainsi constitué est visible **sur le site de l'URCAUE** et de chaque CAUE.



- Transformation d'une grange à Meyrignac-l'Église
- L'épicerie albussacoise

Plaquettes «Favoriser le vivant»



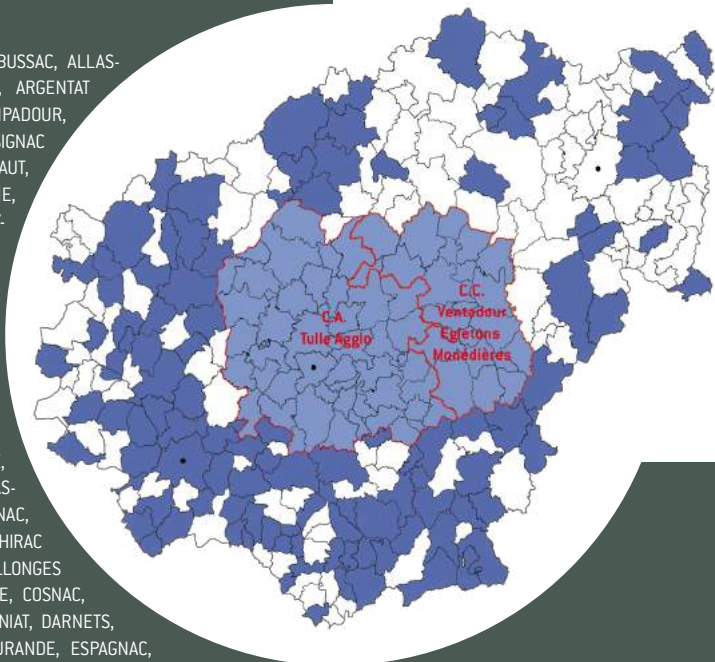
L'ambition de la plaquette « **Favoriser le vivant sur sa commune** » est de donner des clés pour agir à l'échelle de la collectivité en prenant en compte **le vivant au quotidien dans les aménagements urbains**.

La plaquette « **Favoriser le vivant sur son terrain** » permet d'agir à l'échelle de la parcelle.

Ces 2 plaquettes ont été créées par le CAUE de l'Hérault et adaptées à notre région par les CAUE de Nouvelle-Aquitaine.

Communes adhérentes

AFFIEUX, AIX, ALBIGNAC, ALBUSSAC, ALLAS-SAC, ALTILLAC, AMBRUGEAT, ARGENTAT SUR DORDOGNE, ARNAC POMPADOUR, AUBAZINE, AURIAC, BAR, BASSIGNAC LE BAS, BASSIGNAC LE HAUT, BEAULIEU SUR DORDOGNE, BEAUMONT, BENAYES, BEYNAT, BEYSSENAC, BORT LES ORGUES, BILHAC, BRIVE LA GAILLARDE, CAMPS SAINT MATHURIN LÉOBAZEL, CHABRIGNAC, CHAMBERET, CHAMBOULIVE, CHAMEYRAT, CHAMPAGNAC LA NOAILLE, CHAMPAGNAC LA PRUNE, CHANAC LES MINES, CHANTEIX, CHARTRIER FERRIÈRE, CHASTEUX, CHAUMEIL, CHAVANAC, CHENAILLER MASCHEIX, CHIRAC BELLEVUE, CLERGOUX, COLLONGES LA ROUGE, CORNIL, CORRÈZE, COSNAC, CUBLAC, CUREMONTE, DAMPNIAT, DARNETS, DONZENAC, EGLETONS, EYGURANDE, ESPAGNAC, ESTIVALS, EYREIN, FAVARS, GIMEL LES CASCADES,



GOUILLES, GOURDON MURAT, GROS CHASTANG, GUMOND, HAUTEFAGE, JUGEALS NAZARETH, LACELLE, LA CHAPELLE SAINT GÉRAUD, LA CHAPELLE AUX SAINTS, LA CHAPELLE SPINASSE, LA ROCHE CANILLAC, LADIGNAC SUR RONDELLE, LAFAGE SUR SOMBRE, LAGARDE MARC LA TOUR, LAGRAULIÈRE, LAGUENNE SUR AVALOUZE, LANTEUIL, LAPLEAU, LARCHE, LAROCHE PRÈS FEYT, LAVAL SUR LUZÈGE, LE CHASTANG, LE LONZAC, LE PESCHER, LES ANGLES SUR CORRÈZE, LIGNEYRAC, LUBERSAC, MALEMORT/VÉNARSAL, MARCILLAC LA CROISILLE, MARCILLAC LA CROZE, MARGERIDES, MÉNOIRE, MEYRIGNAC L'ÉGLISE, MEYSSAC, MONCEAUX SUR DORDOGNE, MONESTIER MERLINES, MONTAIGNAC SUR DOUSTRE, MOUSTIER VENTADOUR, NAVES, NESPOULS, NEUVIC, NOAILHAC, NONARDS, ORGNAC SUR VÈZÈRE, ORLIAC DE BAR, PANDRIGNES, PÉRET BEL AIR, PERPEZAC LE BLANC, PERPEZAC LE NOIR, PEYRELEVADE, PEYRISSAC, PIERREFITTE, REYGADES, RILHAC XAINTRIE, ROSIERS D'EGLETONS, SAILLAC, SAINT AUGUSTIN, SALON LA TOUR, SAINT BAZILLE DE MEYSSAC, SAINT BONNET L'ENFANTIER, SAINT CIRGUES LA LOUTRE, SAINT CLÉMENT, SAINT CYR LA ROCHE, SAINT ETIENNE AUX CLOS, SAINT FRÉJOUX, SAINT GENIEZ O MERLE, SAINT GERMAIN LES VERGNES, SAINT HILAIRE FOISSAC, SAINT HILAIRE LES COURBES, SAINT HILAIRE PEYROUX, SAINT HILAIRE TAURIEUX, SAINT JAL, SAINT JULIEN LE PÉLERIN, SAINT JULIEN MAUMONT, SAINT MARTIAL ENTRAYGUES, SAINT MARTIAL DE GIMEL, SAINT MARTIN LA MÉANNE, SAIN MARTIN SEPERT, SAINT MERD DE LAPLEAU, SAINT MEXANT, SAINT PANTALÉON DE LARCHE, SAINT PARDOUX LA CROISILLE, SAINT PAUL, SAINT PRIEST DE GIMEL, SAINT PRIVAT, SAINT SALVADOUR, SAINT SOLVE, SAINT SORNIN LAVOLPS, SAINT SULPICE LES BOIS, SAINT SYLVAIN, SAINT VIANCE, SAINT YBARD, SAINT YRIEIX LE DÉJALAT, SAINTE FORTUNADE, SARRAN, SEGONZAC, SEILHAC, SÉRANON, SEXCLES, SOUDAINE LAVINADIÈRE, SORNAC, SOUDEILLES, SOURSAC, TREIGNAC, TROCHE, TUDEILS, TULLE, USSAC, UZERCHE, VALIERGUES, VARETZ, VARS SUR ROSEIX, VIGEOIS, VIGNOLS, VITRAC SUR MONTANE, VOUTEZAC, YSSANDON

La démarche

Adhérer au CAUE de la Corrèze, c'est pour la commune la possibilité de :

- participer à la vie de l'association en devenant membre de l'Assemblée générale,
- solliciter le conseil d'une architecte, d'une paysagiste et urbaniste pour vous accompagner dans la définition et la concrétisation de vos projets d'aménagement, de construction, de réhabilitation ou de restauration,
- bénéficier du prêt d'expositions,
- mener des actions de sensibilisation,
- être assistée d'un professionnel pour les jurys de concours de maîtrise d'oeuvre,
- consulter notre documentation,
- être informée et invitée aux manifestations organisées par le CAUE.

L'adhésion d'une Communauté de communes ou d'agglomération se calcule par le cumul des cotisations des communes membres.

<input type="checkbox"/> Communes de moins de 200 hab.	60€
<input type="checkbox"/> Communes de 200 à 499 hab.	100€
<input type="checkbox"/> Communes de 500 à 999 hab.	180€
<input type="checkbox"/> Communes de 1 000 à 1 999 hab.	350€
<input type="checkbox"/> Communes de 2 000 à 10 000 hab.	700€
<input type="checkbox"/> Communes de plus de 10 000 hab.	1800€

Élargissement des adhésions

L'adhésion au CAUE a été élargie à d'autres publics, personnes physiques ou morales, dans les conditions suivantes :

<input type="checkbox"/> Particulier	20€
<input type="checkbox"/> Association	50€
<input type="checkbox"/> Enseignement du premier degré	35€
<input type="checkbox"/> Enseignement du second degré	120€
<input type="checkbox"/> Entreprise/professionnels	100€
<input type="checkbox"/> Etablissements publics	300€
<input type="checkbox"/> Membre bienfaiteur	don libre



Conseils

Conseil aux collectivités/autres structures

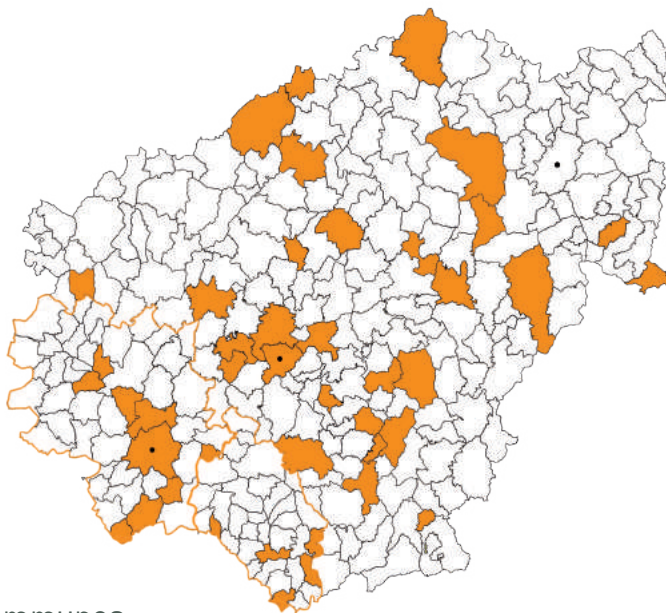
Le CAUE « est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement » (Art. 7, loi du 3 janvier 1977, extrait).

Démarche

L'intervention du CAUE peut être sollicitée **par simple appel téléphonique** (à confirmer par courrier ou courriel). **Une première rencontre sur place** avec les élus permet à la conseillère, architecte, urbaniste ou paysagiste, de prendre connaissance du contexte général et de réfléchir ensemble au projet, de façon large et approfondie.

À l'issue de cette visite et selon le sujet, **le CAUE rédige** un document de réflexion préalable, de conseil technique ou de définition des enjeux qui dresse un état des lieux, précise le cadre du projet et guide le maître d'ouvrage sur **une démarche cohérente**. La remise sur place de ce conseil aux élus permet souvent de préciser les suites à donner.

En 2023, le CAUE est intervenu sur **91** dossiers à destination des collectivités. Qu'il s'agisse de rédiger des conseils ou de participer à des commissions techniques, ce sont **42** communes corréziennes qui sont concernées et **2** EPCI.



42 communes

91 dossiers traités

Partenariats

Le CAUE de la Corrèze multiplie les partenariats pour être le plus efficient possible dans les réponses à apporter aux collectivités qui le sollicite.

Corrèze Ingénierie



Partageant la même direction avec cette structure, quelques projets ont été élaborés en concertation, avec une intervention du CAUE plutôt en amont.

Corrèze Tourisme



La proximité géographique de nos deux structures, hébergées dans les mêmes locaux, permet des échanges réguliers entre les équipes.

Fondation du patrimoine



Le CAUE a renforcé ce partenariat sur les missions de conseil aux collectivités (co-réalisation de fiches conseils pour de la restauration de patrimoine non protégé), aux particuliers (information sur les aides) et la sensibilisation du grand public.

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine



UDAP

Le CAUE a développé ce partenariat sur les missions de conseil aux collectivités grâce à des réunions mensuelles de coordination.

Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE)



CORRÈZE

Nos deux structures poursuivent leur partenariat via plusieurs thématiques (confort énergétique, animation d'ateliers de co-conception de cour d'écoles et de collèges, sensibilisation sur les plantes exotiques envahissantes ou le label Végétal local).

Convention avec le Parc Naturel Régional de Millevaches



Le périmètre du PNR de Millevaches en Limousin se situant sur les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne, les trois CAUE ont signé une convention cadre de partenariat avec ce dernier. L'objectif est d'œuvrer ensemble à préserver, valoriser et sensibiliser aux patrimoines paysagers et architecturaux et d'encourager l'aménagement et le développement durable sur le territoire du PNR. Concrètement, les équipes interviennent en binôme sur de nombreux sites et pour des sujets où les regards méritent d'être croisés. Le travail spécifique d'animation d'ateliers de co-conception pour l'aménagement des cours d'école est conduit en binôme avec la chargée de mission Paysage du PNR.

Urbanisme et paysage

Planification



Le CAUE, en tant que **Personne Publique Consultée** (PPC), accompagne les collectivités qui en font la demande tout au long de la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme.

Il s'agit, le plus souvent, du suivi de **Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux** (PLUi) mais aussi d'un accompagnement lors de la mise en oeuvre de **Sites Patrimoniaux Remarquables** (SPR) qui se substituent aux **Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** (AVAP), le suivi des programmes de politique urbaine (PCAET, Action Coeur de Ville,...). Le CAUE intervient autant durant

la phase de diagnostic, lors de l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD) que sur les règlements graphiques et écrits. Il porte une attention toute particulière sur la mise en oeuvre des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** (OAP).

Les documents d'urbanisme, longs et complexes à mettre en oeuvre, doivent venir servir les projets communaux. Le CAUE, par sa connaissance du terrain, des identités et des enjeux mais aussi le suivi des projets, reste un allié de la commune pour donner du sens à ces documents.

CORREZE, TREIGNAC, DONZENAC, SAINT-SORNIN-LAVOLPS, BRIVE-LA-GAILLARDE, USSAC, CHAMBERET, LA-CHAPELLE-AUX-BROCS, SAINT-VIANCE, GIMEL-LES-CASCADES, NAVES, OBJAT, CA BASSIN DE BRIVE, CC MIDI CORREZIEN

Présentation des éléments bâtis et paysagers identitaires

Le CAUE poursuit l'**inventaire architectural et paysager** des éléments identitaires des communes de la Corrèze afin d'offrir aux collectivités et aux particuliers qui nous sollicitent, une expertise fondée sur une connaissance précise de leur territoire.

En amont d'une étude globale, nous proposons à la commune concernée de présenter devant l'ensemble du conseil municipal, le « recensement » réalisé **sous forme d'un diaporama commenté**. Cet inventaire permet d'esquisser une première réflexion sur les enjeux à prendre en compte dans l'élaboration du projet communal. Il sensibilise les élus sur les richesses de leur patrimoine à la fois bâti et paysager.

- Marcillac-la-Croze

Aménagements de bourgs

NOTE D'ENJEUX COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROZE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE BOURG

Le 18 Juin 2024

Intitulé du document : Page 1 de 20

Préambule

La commune de Marcillac-la-Croze sollicite le CAUE pour l'accompagnement dans le cadre d'un projet d'aménagement de son bourg. Une réunion a été tenue avec les élus. Le CAUE a proposé un plan de travail et a accepté de accompagner la commune. L'objectif est de réaliser un projet d'aménagement de bourg qui réponde aux attentes des élus et de la population.

1. État des lieux

1.1. La commune

Le territoire de la commune de Marcillac-la-Croze est situé au sud de la Corrèze. Elle appartient à la communauté de communes du Haut Corrèze. Elle est une commune de habitants et dispose d'un territoire de habitants répartis sur une commune de hectares. Elle est une commune de habitants.

Population

Développement

Équipements

Équipements

Équipements



© Les photos ont été réalisées par le CAUE de Corrèze. Elles sont à destination de la commune de Marcillac-la-Croze et ne doivent pas être diffusées sans son accord préalable.

Les collectivités ont de nombreux partenaires pour mettre en oeuvre leur programme d'aménagement de Bourg. Le CAUE reste **l'interlocuteur privilégié** pour rédiger, **en amont**, une note d'enjeux. Ce document illustre présente la commune, son évolution, mais surtout les enjeux et des préconisations pour répondre aux attentes des élus. Il donne des pistes de travail, parfois des exemples d'aménagement mais sans jamais dessiner le projet. La note doit être **annexée au cahier des charges** nécessaire au recrutement d'une équipe pluridisciplinaire.

- Rédaction Note d'Enjeux (Marcillac-la-Croze)
- Suivi d'études en cours (Treignac, Bort-Les-Orgues, Moustier-Ventadour, La Roche-Canillac)

Espaces publics

Il semble que le « réflexe CAUE » soit acquis pour certaines communes concernant les « petits » **projets d'aménagement d'espaces publics**. Les demandes sont régulières et concernent des sujets très variés. Il convient de souligner que les élus sont de plus en plus soucieux de répondre aux **enjeux de l'amélioration du cadre de vie** dans la mise en oeuvre de leur projet. Cela passe notamment par le développement de la végétalisation, la désimperméabilisation dans le réaménagement des places/des rues et des **cours d'école**.

15

- RD en traversée (Saint-Bonnet-Les-Tours-De-Merle)
- Site touristique (Tours-de-Merle, Gimel-Les-Cascades)
- Cimetière (Saint-Mexant, Pandrignes, Champagnac-La-Prune, Argentat, Neuvic)
- Conseils mise en valeur abords petit patrimoine (Peyrelevade, Neuvic, Perpezac-Le-Blanc)
- Création d'aire de stationnement (Curemonte)
- Réaménagement d'une place (Champagnac-La-Prune, Argentat, Saint-Pardoux-La-Croisille, Pradines)
- Square, jardin public (Brive, La-Chapelle-aux-Brocs)
- Lotissement (Nespouls)
- Cour d'école (Egletons, Saint-Etienne-Aux-Clos, Neuvic, Lagraulière)



Zoom sur les ateliers de co-conception pour inventer une « cour idéale »

C'est la même méthode qui est proposée que ce soit pour imaginer l'évolution de cours d'école ou de cours de collège. L'animation se fait en binôme avec une éducatrice environnement du CPIE ou la chargée de Mission Paysage du PNR. Des élèves (entre 10 et 15) sont élus ou sélectionnés pour représenter l'ensemble de leur classe (Ambassadeurs). Trois ateliers successifs leurs sont alors proposés (états des lieux/souhaits/plans et maquettes) en présence d'un élu et/ou d'un enseignant. Plusieurs scénarios se dégagent et sont expliqués à travers la réalisation de maquettes.

A partir de là, la structure s'organise pour en faire une synthèse et la faire chiffrer, soit directement par ses services, soit par un prestataire extérieur. Elle peut alors s'engager dans la recherche de financements.

Pour les classes uniques, dans les petites communes, l'animation se fait avec l'ensemble de la classe sur une demi-journée. Un travail en amont, de préparation des attendus, est demandé à l'enseignant(e).

- Collèges : Beaulieu, Objat, Tulle (V. Hugo), Bort-les-Orgues
- Écoles : Naves, Meymac, Saint-Pardoux-la-Croisille





Projet renaturation de la cour d'école de Naves

Architecture et patrimoine

Équipement communal - aide à la pré-programmation

Appelé par une collectivité qui s'interroge sur un édifice, existant ou à construire, le CAUE conseille, écoute, inventorie, repère, analyse, **élargit le débat**, expose et compare des scénarios. Il rédige systématiquement un rapport, enrichi de documents d'archives ou de photos de réalisations qui font référence. Il permet aux élus d'élaborer clairement une commande et d'exercer une vigilance accrue dans les phases suivantes du projet pour qu'il soit de la meilleure qualité possible.

- Définir les enjeux en terme d'urbanisme, de paysage et d'architecture
- Apporter un point de vue architectural et programmatique
- Produire une note d'enjeux
- Accompagner le choix de la maîtrise d'oeuvre

Avenir des bâtiments communaux (réaffectation ou construction)

La réalisation d'un état des lieux du patrimoine bâti communal implique souvent de repenser l'organisation et la répartition de l'ensemble des activités. Ainsi, des transferts de locaux peuvent être envisagés.

Définir **de nouvelles affectations** à des bâtiments peuvent également entraîner des modifications de leur aspect extérieur pour qualifier leur nouvel usage ou améliorer leur confort.

Le CAUE analyse la pertinence des réaffectations potentielles de bâtiments ou de leur création, questionne l'adéquation entre la forme, la destination, les besoins. Un travail est réalisé permettant d'**envisager tous les scénarios possibles**, réhabilitation totale ou partielle, vente ou démolition ou acquisition.



- Analyser la pertinence des réaffectations potentielles (Saillac)
- Mairie, gîte, local associatif ... (Estivals)

Les équipements ouverts : Halles, abris ...



Il arrive que même de très petites communes aient une volonté d'investissement pour un équipement « actuel ». Par exemple, **les halles** sont plébiscitées ces derniers temps, en raison de leur polyvalence, de leur bon rapport qualité-prix et d'un besoin accru de lieux de rencontres abrités. Le CAUE étudie son intégration dans le site, ses caractéristiques architecturales et les impacts sur les abords.

- Abris (Saillac)
- Halle (Saint-Pardoux-la-Croisille)

Conseils techniques de restauration ou valorisation

Les communes font appel régulièrement au CAUE pour la restauration et la valorisation de leur patrimoine non protégé. Après **visite sur place**, le CAUE rédige **une note d'intérêt patrimonial** ainsi qu'une **notice de conseils** qu'il s'agisse d'entretien, de mise aux normes ou de restauration. Des recherches documentaires peuvent permettre de compléter l'information.

Petit patrimoine



Le petit patrimoine non protégé est très présent en Corrèze. Par conséquent, le CAUE est très régulièrement sollicité pour **accompagner** les communes.

- Fontaines, serves (Jugeals-Nazareth, Combressol, Goulles, Beaumont)
- Lavoirs (Jugeals-Nazareth, Combressol)
- Puits (Saint-Mexant, Combressol)
- Fours à Pain (Estivals, Pandrignes, Saint-Aulaire, Combressol)

Edifice religieux

Ces bâtiments patrimoniaux nécessitent souvent des travaux de restauration de petites envergures. Le CAUE apporte des **conseils ponctuels** pour de petits travaux permettant de **valoriser et conserver le bâti existant**. Pour les projets plus conséquents, le CAUE réoriente sur les compétences à mobiliser (AMO, bureaux d'études, architectes du Patrimoine...). Le lien est aussi fait avec les partenaires : Corrèze Ingénierie, Fondation du Patrimoine, CAOA.

- Eglises (Favars, Estivaux)

Commissions

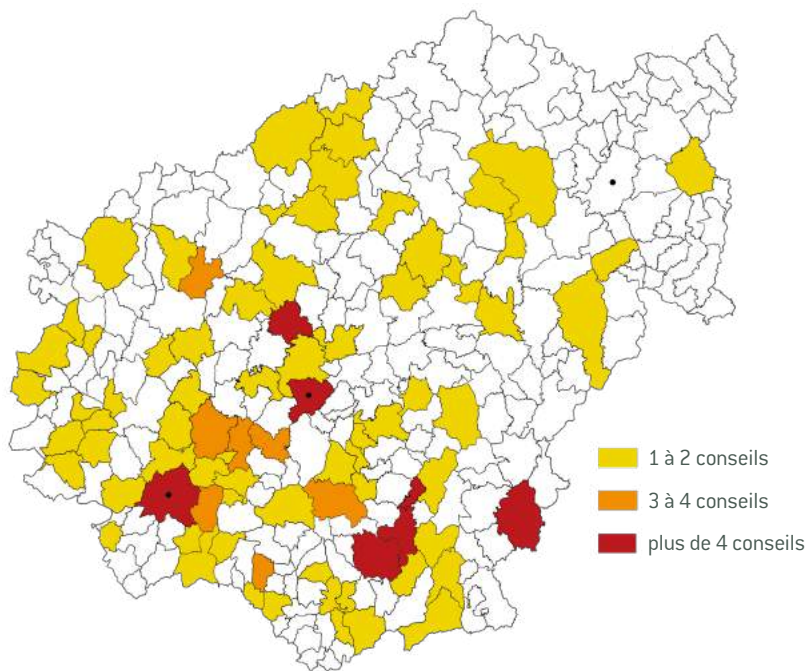
Le CAUE est sollicité, en tant que **personne qualifiée**, pour participer à des jurys ou des commissions techniques :



- Jury de fin d'études pour le titre d'ouvrier professionnel dans la Restauration du Patrimoine Campus de Formation Professionnelle Compagnonnique (Brive)
- Jury de l'épreuve blanche de l'oral E7.1 du BTS Aménagement Paysager (Voutezac)

- CC Vézère Monédières Millevaches : Copil Petites Villes de Demain (PVD)
- PETR Vallée de la Dordogne Corrèzienne : Copil patrimoine
- PETR Vézère-Auvézère/PETR Haute-Corrèze Ventadour : Fond Leader, petit patrimoine
- Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), Présentation des acteurs
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Villes et Villages fleuris (VVF)
- Commissions Tourisme et Handicap, Corrèze Tourisme
- Label « Jardin remarquable »
- Réseau paysage N-A

Conseil aux particuliers



20

Un conseil personnalisé

Mission du CAUE

Le CAUE « fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'oeuvre. » (Art. 7, loi du 03 janvier 1977, extrait)

Notre CAUE a acté, depuis 1998, que le conseil s'effectue dans nos locaux. Perdue par une documentation « à l'infini » repérée sur internet, les personnes trouvent au CAUE **une aide attentive et personnalisée.**

L'accueil des particuliers s'effectue dans les locaux du CAUE, un créneau de rendez-vous d'une heure est mobilisé pour chaque demande, parfois deux rendez-vous peuvent être nécessaires.

153 conseils ont été donnés dont **33** en RDV au CAUE

Un conseil, pour quel projet ?

La plupart des demandes de conseils concernent **l'habitat individuel**. On observe une grande proportion de projets de rénovation avec des changements de destination de granges vers de l'habitat. Les projets de constructions neuves sont beaucoup moins récurrents.

On remarque aussi des sollicitations de personnes en **auto-construction ou auto-rénovation** qui disposent de peu d'accompagnement professionnel.

Certaines demandes, plus ponctuelles, concernent aussi des exploitants agricoles, des commerçants ou encore des SCI (petits immeubles collectifs pour du logement locatif).

Thématiques abordées

Le CAUE répond aux demandes des particuliers mais **élargit aussi la réflexion** afin d'alerter sur certains enjeux du territoire comme notamment le risque radon.

Pour les projets de rénovation, les particuliers sont demandeurs d'une méthodologie sur le projet de manière globale. Quels étapes sont à réaliser et dans quel ordre ? Quelles démarches administratives et structures à contacter (Service Urbanisme, ADIL, SPANC, UDAP ...) ? Quelles compétences doivent intervenir ? Quels diagnostics sont à réaliser ?

On observe peu la présence de maîtres d'oeuvre ou l'intention d'y faire appel.

Des questions plus précises peuvent venir sur de l'aménagement intérieur, les matériaux à utiliser, la création d'ouvertures, le confort thermique, la gestion de l'humidité dans le bâti ancien...

Les demandes concernant la thermique pour des rénovations d'habitation (sans changements de destination) sont renvoyés vers les **Espaces France Rénov'**.

On remarque qu'une appétence particulière est présente sur la connaissance et le respect du patrimoine bâti local, l'architecture bioclimatique et les matériaux biosourcés.

Les particuliers trouvent au CAUE une aide et des conseils concernant la réalisations des dossiers de demande d'urbanisme. Mais aussi des informations sur les risques (radon, qualité de l'air...) et des enjeux important comme le confort d'été.

En ce qui concerne les aides financières, les particuliers sont informés et renvoyés en fonction du projet vers la **Fondation du Patrimoine, les Maisons de l'Habitat, le Département...**

Les projets de construction sont vus avec la **paysagiste-urbaniste conseillère** permettant d'aborder l'aménagement paysager, le stationnement, l'implantation de la construction... Les conseils vont plutôt porter sur l'insertion dans l'environnement existant, les matériaux extérieurs...

Les ouvrages de référence de la bibliothèque du CAUE sont aussi valorisés lorsque les particuliers qui souhaitent approfondir une thématique.



Sensibilisation

Sensibilisation du public

14 actions de sensibilisation pour un nombre de participants supérieur à **900**.

Les Journées Européennes du Patrimoine



L'animation s'est déroulée au **Haras National d'Arnac-Pompadour** et s'est composée de deux temps. Une première visite concernait l'architecture équestre du 19^{ème} siècle du site du Puy Marmont avec son évolution en «stade équestre» et une seconde visite sur l'aménagement paysager de l'hippodrome. Les deux visites ont été enrichies par le témoignage de la coordinatrice de la société de concours hippique, Mme Desbordes et l'ancienne coordinatrice de la société des courses, Mme Decouty.

Balade paysagère à Saint-Hilaire-les-Courbes



Le CAUE a postulé auprès du PNR Millevaches dans le cadre de son marché public pour conduire des animations grand public. Il s'agissait d'animer une balade paysagère sur le site du Puy du Mas récemment mis en valeur avec l'**aménagement d'un sentier d'interprétation**. Cette balade estivale rassemblait autant de locaux que de touristes.

Balade paysagère à Curemonte



L'association Entre Temps Curemonte (ETC) a sollicité le CAUE une nouvelle fois pour reconduire une **balade paysagère autour du bourg** dans le cadre de son marché aux plantes, à l'artisanat et aux produits locaux. L'histoire, la géologie, la végétation, l'urbanisation sont quelques uns des sujets abordés durant la déambulation.

Participation au Salon de l'habitat de Brive



Cette année encore, le CAUE a profité d'un stand mis à disposition par le Conseil Départemental. Grâce à ce **regroupement des services** (CD, ADIL et CAUE), les visiteurs ont pu facilement bénéficier de conseils d'un stand à l'autre ; un gain de temps apprécié. Ce salon contribue à promouvoir le CAUE, il aboutit à plusieurs prises de rendez-vous les semaines suivantes. C'est près de **250 plaquettes** qui ont été distribuées sur ce salon. Le CAUE expose aussi systématiquement un **échantillon de ses panneaux d'exposition**.

25

Participation au Carrefour des Collectivités de Brive



Événement incontournable organisé par l'Association des Maires (ADM19), le Carrefour des collectivités a permis au CAUE de **présenter ses missions** et d'échanger avec de nombreux élus et décideurs publics du territoire.

Sensibilisation des adultes

CFPPA - Naves

Chaque année, sur une demi-journée, le CAUE **anime un module de formation** du CFPPA de Naves qui s'adresse aux agriculteurs et futurs agriculteurs. Il aborde le thème de l'accueil agrotouristique en abordant les sujets de la connaissance et du respect du bâti emblématique, des erreurs à ne pas commettre.

Association des Maires de la Corrèze - Objat



L'Association Départementale des Maires (ADM) de la Corrèze sollicite régulièrement le CAUE pour co-animer une réunion d'information sur la législation funéraire et l'**aménagement des cimetières**.

Conseil Départemental de la Corrèze - Tulle

Le CAUE est intervenu auprès de l'Assemblée Citoyenne du Département pour lui présenter son action d'animation d'**atelier de co-conception auprès des écoles**. Ceci en lien avec le projet de cette Assemblée liée à la gestion de l'eau qui est d'**inciter à la végétalisation des espaces en milieu urbain**.

Sensibilisation des scolaires

Enfants du Patrimoine - Arnac-Pompadour

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), le Ministère de la Culture a initié en partenariat avec les CAUE, une **journée dédiée à la jeunesse**. Le CAUE a réalisé une visite commentée et sensorielle au Haras National d'Arnac-Pompadour avec les élèves de CM1 de l'école primaire de la commune. Le thème était l'architecture équestre du 19^{ème} siècle sur le site du Puy Marmont.



Levez les yeux - Ussel

Le CAUE participe à une **journée dédiée à la jeunesse**, dans le temps du « mois du cadre de vie », en partenariat avec l'URCAUE Nouvelle-Aquitaine et la DRAC, durant les Journées Nationales de l'Architecture (JNA). Programmée en octobre 2023, l'animation a porté sur **l'architecture et la transition écologique**. Les lycéens et lycéennes de première et terminale de l'option art-plastique ont pu visiter et travailler sur le projet de la micro-fole «La Grange» à Ussel.

Classe Patrimoine - Sexcles

Le PETR Vallée de la Dordogne Corrézienne a lancé un projet expérimental de « Classe Patrimoine ». Ce projet a permis à une classe de CM1-CM2 de l'école de Beaulieu de réaliser des visites sur la thématique du patrimoine de proximité. Le CAUE a été sollicité pour la réalisation d'**une visite architecturale du bourg de Sexcles** mettant en valeur les caractéristiques de la Xaintrie.

Visite commentée de la renaturation - Tulle

C'est sur la thématique de la Nature en Ville que le CAUE a été sollicité pour animer une **promenade urbaine dans Tulle** (renaturation de la Corrèze, enherbement du cimetière, permis de végétaliser, projet d'aménagement de la Place Maschat) pour les BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN) et Développement, Animations des Territoires Ruraux (DATR) du lycée agricole de Neuvic.

LEGTPA - Brive Voutezac

Chaque année, le CAUE intervient auprès des élèves de première année du Lycée Agricole Henri Bassaler Brive-Voutezac pour **présenter ses missions** et les illustrer par des actions concrètes (note d'enjeux, urbanisme, cour d'école).

30 ans de la loi Paysage - Tulle

Dans le cadre du Réseau Paysage départemental piloté par la DDT, le CAUE a été amené à co-animer avec la paysagiste conseil de l'Etat deux demi-journées pour marquer **les 30 ans de la loi Paysage**. L'une à l'attention des élèves du collège Victor Hugo de Tulle (3 classes de 4ème) et l'autre pour des élèves du Lycée Edmond Perrier (2 classes de seconde et une classe de terminale). C'est à chaque fois par **une balade urbaine** que les élèves ont pu être sensibilisé à la question du paysage puis via une projection et une animation autour de leurs ressentis.



Revue de presse

PAYS DE BEAULIEU

Beaulieu - La découverte du patrimoine au menu des CMI-CM2



Les élèves se sont entraînés à lire et écrire © DR

« Les ateliers de découverte du patrimoine au menu des CMI-CM2... »

ARCHITECTURE ■ Le Conseil a tenu son assemblée générale à Saint-Angel

Le CAUE aide aussi les particuliers

Si le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Corrèze aide en 2023 59 % des communes corréziennes dans un projet, il peut aussi accompagner les particuliers. Une mission moins connue.

Sous la présidence de Valérie Taurisson, l'assemblée générale du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Corrèze (CAUE) s'est tenue à Saint-Angel le 13 juin. Celle-ci a validé par acquiescement le mandat et le conseil départemental de Millvache.

Le début de la mandature s'est consacré à découvrir les aménagements et le patrimoine de la commune par une visite commentée à deux volets, celle du maire et du CAUE. De rapports maudis, décisions, bilan financier, budget et perspectives pour l'année ont été adoptés par l'assemblée générale plénière du conseil d'administration.



Valérie Taurisson, présidente du CAUE du Corrèze

Accompagner des projets

La présidente Valérie Taurisson a rappelé les missions du CAUE et a insisté sur le niveau de proximité de ses actions.

Le CAUE aide aussi les particuliers. Une mission moins connue. Le CAUE aide aussi les particuliers. Une mission moins connue.

Le CAUE aide aussi les particuliers. Une mission moins connue. Le CAUE aide aussi les particuliers. Une mission moins connue.

INFO PLUS

Le CAUE, organe du conseil général des particuliers, gratuitement, dans les projets de construction, rénovation ou d'aménagement.

Uzerche - Ma cour idéale à l'école des Buges



Les élèves ont participé à plusieurs ateliers afin de définir leur "cour idéale" © DR

Le programme Ma cour idéale est une démarche de co-conception pour le réaménagement des cours du haut et du bas de l'école des Buges, conduite par la municipalité et le CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement) de la Corrèze à Uzerche.

Ce programme implique tous les acteurs de l'école : les élèves en premier lieu, mais également les professeurs et le personnel d'encadrement qui ont été associés aux travers d'ateliers de concertation.

Il a pour objectif de repenser ces espaces comme des îlots de fraîcheur avec un espace mieux partagé par tous, et axé sur le bien-être des enfants, leurs besoins fondamentaux de mouvement, d'exploration et de contact avec la nature.

À ce titre, les ambassadeurs de chaque classe, représentants de leurs collègues élèves, ont présenté leurs maquettes de cet espace qu'ils aimeraient voir réaménagé, afin d'offrir des espaces plus naturels, davantage de végétation, quelques aménagements ludiques en complément, ou en remplacement, de ceux déjà existants, ainsi que des coins calmes.

CARREFOUR DES COLLECTIVITÉS... environnement

Le Corrèze L'hebdomadaire Vendredi 22 novembre 2023 33

Les écoles ont besoin de coins calmes où ils ne seraient pas dérangés par le bruit

Les écoles ont besoin de coins calmes où ils ne seraient pas dérangés par le bruit. Les écoles ont besoin de coins calmes où ils ne seraient pas dérangés par le bruit.

Les enfants ont besoin de coins calmes où ils ne seraient pas dérangés par le bruit

Les enfants ont besoin de coins calmes où ils ne seraient pas dérangés par le bruit. Les enfants ont besoin de coins calmes où ils ne seraient pas dérangés par le bruit.

Les écoles ont besoin de coins calmes où ils ne seraient pas dérangés par le bruit. Les écoles ont besoin de coins calmes où ils ne seraient pas dérangés par le bruit.

Les écoles ont besoin de coins calmes où ils ne seraient pas dérangés par le bruit. Les écoles ont besoin de coins calmes où ils ne seraient pas dérangés par le bruit.

Enedis aide les villes à lutter contre le gaspillage d'électricités. C'est une sacrée bonne nouvelle.

Quelles questions au maire ?

Le maire de Saint-Angel... questions au maire ?

Le maire de Saint-Angel... questions au maire ?

Le maire de Saint-Angel... questions au maire ?

L'équipe du CAUE



Directeur

M. Maxime Estrade

Paysagiste-Urbaniste OPQU

Mme Sandra Nicolle



Responsable Administratif,
graphiste

Mme Sabrina Agnoux

(arrivée mi-février) Architecte conseillère

Mme Lucie Lemirre



Architecte conseillère vacataire (janv. - juin)

Mme Dominique Moiriat

29

Participation à des journées techniques

- Label Végétal Local, Objat et Argentat
- Plantes Exotiques Envahissantes (PEE), Argentat
- Journée Master Classe, Enjeux du territoire (CCI, CA, CMA), Tulle
- Réseau Paysage NA Rencontres « Le paysage au coeur du projet de territoire », Vassivière
- Construire et rénover en bâtiments passifs (DDT19), Tulle
- La démarche de Saint-Léonard-de-Noblat (87), De la stratégie de revitalisation à la renaturation du bâti ancien (PQ-NA)
- Club observation et stratégie Foncière - Formes urbaines & consommation d'espace (Région), Bordeaux
- Qualité de l'air et le Radon (ARS et DDT), Tulle

Le Conseil d'Administration

Présidente

Mme TAURISSON Valérie, conseillère départementale du canton de Brive 1

Vice-Président

M. DELPECH Jean-Jacques, conseiller départemental du canton de St Pantaléon de Larche

Représentants des collectivités locales

Mme BOISSIERAS Pascale, conseillère départementale du canton de l'Yssandonnais

M. AUDEBERT Michel, maire de Troche

Mme COULAUD Danielle, maire de Margerides

Mme DUCLOS Florence, maire déléguée de Malemort

Mme BOSSELUT Sabine, maire de Saint-Martin-Sepert

Représentant les personnes qualifiées

M. BESSE Nicolas - paysagiste concepteur

M. PENY Philippe - architecte, Secrétaire

Représentants de l'Etat

Mme SAADE Marion, Directrice de la Direction Départementale des Territoires

M. MALROUX Dominique, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

M. PÉROT Elisabeth, Architecte des Bâtiments de France

Représentants des professions concernées

M. SOUFFRON Vincent, CROAL

Mme LATOUR Anne-Marie, architecte

M. LEGENDRE François - FDB 19

M. SERMADIRAS Francis - CAPEB 19

Membres désignés par les compagnies consulaires

M. BRISSEAU Olivier - CCI de la Corrèze, Trésorier

M. CROISILLE Eric - Chambre des Métiers

M. MERPILLAT Jean-Paul - Chambre d'Agriculture

Membres élus par l'Assemblée Générale

M. ARMENAUD William - paysagiste concepteur

M. GLENZ Richard - maire adjoint à la mairie d'Argentat sur Dordogne

M. POUGET Roland

M. MOISSON Albert - maire de Neuville, désigné par l'association des maires

M. FERRE Charles - maire d'Egletons, désigné par l'association des maires, Secrétaire Adjoint

Représentante élue par le personnel du CAUE

Mme AGNOUX Sabrina, responsable administrative, graphiste

Bilan annuel

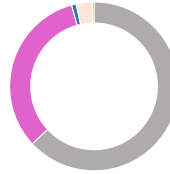
Compte de résultat 2023

Produits



■ TA CAUE	200 063€€
■ Cotisation adhérents	33 797€€
■ Transferts de charges	1 329€€
■ Produits financiers	5 145€€
■ Autres Produits	4€€
■ Ventes de biens et services	4 268€€

Charges



■ Charges de personnel	142 597€€
■ Achats et charges externes	73 705€€
■ Impôts et taxes	697€€
■ Amortissements et provisions	3 828€€
■ Autres charges	1€€

Excédent

23 778€€

La Taxe d'Aménagement (TA), ça fonctionne comment ?

1% TA = ancienne TD CAUE + ancienne TD ENS

Entrée en vigueur au 1^{er} mars 2012, la TA a été votée au taux de 1% par le Conseil Départemental de le Corrèze. Ce taux est réparti entre la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et le CAUE.

En 2023, la répartition a été votée ainsi :

1% TA = 0,2187 % CAUE + 0,7813% ENS

914 783 € = 200 063€€ + 714 720€€

Le budget de fonctionnement du CAUE provient essentiellement d'une partie des recettes de la **part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA)**, votée par le Conseil Départemental. Les adhésions complètent cette ressource principale. Cette année, le résultat est **excédentaire** grâce à une gestion rigoureuse des dépenses.

L'embauche d'une jeune architecte à la suite de l'ancienne architecte conseillère a permis de rééquilibrer les dépenses de personnel. Pour autant, certains frais restent fixes et deviennent imprévisibles. La part d'affectation de la Taxe d'Aménagement restent stable par rapport à l'année passée et les adhésions ont légèrement augmenté.

Un CAUE pour quoi, pour qui ?

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un service public d'intérêt général qui aide tous les maîtres d'ouvrage et encourage la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages.

Le CAUE est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental et pour mission le conseil aux collectivités locales sur leurs projets, la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels, l'information et la sensibilisation du public, l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover.

Le CAUE est créé à l'initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.



Les CAUE en chiffres

(source : repères et chiffres clés - 2019 FNCAUE)

- 93** CAUE au 1^{er} janvier 2019
- 3/4** CAUE agissant dans une Union Régionale
- 1 205** professionnels au service des territoires
- 2 116** administrateurs

19 Corrèze

c|a.u.e

45 quai Aristide Briand - 19000 Tulle
tél. 05 55 26 06 48



courriel contact@caue19.fr
facebook www.facebook.com/cauecorreze
Instagram www.instagram.com/caue_19